



CHARTRE DES JOUEURS



Saison 2024 – 2025

Chacun son rôle, un rôle pour chacun

Le Président préside
Les dirigeants dirigent
Les joueurs jouent
Les éducateurs encadrent et forment les enfants
Les parents encouragent positivement

Article 1 : En signant ma licence, je m'engage à représenter et porter les couleurs du club et de l'équipe avec respect et fair-play en respectant l'ensemble des règles de vie mises en place.

Article 2 : Je règle ma cotisation dans les délais qui me sont proposés afin de pouvoir participer aux entraînements et compétitions.

Article 3 : En réglant ma cotisation au club, je m'engage pour une saison sauf cas de force majeure et que tout départ en cours de saison pour convenance personnelle sera étudié par le club qui se réserve le droit de le refuser. *(Cf article 5 règlement intérieur sportif)*

Article 4 : Je m'engage à participer au cours de la saison à des actions club visant à apporter une aide ponctuelle : entraînements de jeunes, arbitrage, aide lors d'animations ou tournois, etc...

Article 5 : Je m'engage, à respecter l'entraîneur ainsi que ses choix, mes coéquipiers, les adversaires, les arbitres, les dirigeants et toute personne que je serai amené à côtoyer et à respecter les valeurs éducatives transmises à chacun (politesse, respect, solidarité, courage, maîtrise de soi).

Article 6 : Je m'engage à respecter le matériel et les installations (vestiaires, sanitaires, local matériels, club house...) mis à ma disposition. Toutes les dégradations seront sanctionnées.

Article 7 : Je m'engage à venir aux entraînements à l'heure, selon un planning établi par les responsables techniques, avec une tenue complète. Prévenir en cas d'absence à l'entraînement ou à un match.

Article 8 : Je m'engage à revêtir l'ensemble des équipements mise à ma disposition par le club lors de chaque rencontre à domicile ou extérieur et ce dès mon arrivée à la convocation.

Article 9 : Je m'engage à contacter mon entraîneur lors d'intempéries afin de prendre les informations sur le maintien ou pas du match ou de l'entraînement.

Article 10 : Je m'informe auprès de mon entraîneur des horaires de rencontres, lieu et convocation.

Article 11 : Je m'engage à dialoguer avec l'encadrement sportif pour tout problème.

Article 12 : Je m'engage à me rendre à la commission de discipline lors d'une dérive de ma part et à participer aux actions club complémentaire (cf article 4)

Article 13 : J'accepterai les choix disciplinaires faits à mon encontre si je ne respecte pas les règles établies par le club.

Article 14 : Je m'informe via les réseaux de communications mis en place par le club (Site internet, Facebook, Instagram, Sporteasy ...) de la vie du club et me refuse à tout commentaire qui pourrait porter atteinte à l'image de ce dernier ou d'un licencié du club quel qu'il soit.

Article 15 : Je m'engage à participer à l'ensemble des animations, festivités, tournois, réceptions, etc... organisés par le club.

Article 16 : Je m'engage à ne jamais utiliser la violence qu'elle soit verbale, physique ou morale, ni à l'inciter par quelques moyens que ce soient et qui pourrait porter atteinte.

Article 17 : Je m'engage à ne jamais recourir au dopage ou consommation de tout autre produit pouvant mettre en péril mes performances et celle de mon équipe.

Article 18 : Mes parents ou l'ensemble de ma famille m'encouragent et je m'engage à leur transmettre les valeurs et comportement qu'ils se doivent d'adopter dans l'enceinte sportive afin d'encourager aussi l'ensemble de mes partenaires.

Article 19 : J'accepte la diffusion de photos dans lesquels je suis susceptible d'apparaître. A savoir, tous support de communication, site internet, réseaux sociaux, presse, ...en ayant au préalable signé l'accord de diffusion suivant l'article 20 du règlement intérieur sportif du club. Je reconnais avoir eu la possibilité de m'opposer à cette diffusion.

Le non-respect de cette charte et tout comportement inapproprié sera porté à la connaissance du responsable légal ou commission compétente qui pourra envisager des sanctions.